

224C1369  
FR0000066482-OP010-AS03

1<sup>er</sup> août 2024

- Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

**TIPIAK**  
(Euronext Paris)

1. Euronext Paris et Crédit Industriel et Commercial ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société TIPIAK, soit du 11 au 31 juillet 2024 inclus, la société par actions simplifiée C2 Développement (Groupe Terrena) a acquis, au prix unitaire de 88 €, 123 818 actions TIPIAK dans le cadre de la procédure semi-centralisée par Euronext Paris et (ii) 22 679 actions TIPIAK par l'intermédiaire du membre du marché acheteur qu'elle a désigné.

À la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, l'initiateur détient, directement et par assimilation des 5 000 actions TIPIAK (actions gratuites en période de conservation<sup>1</sup>), 896 028 actions TIPIAK représentant autant de droits de vote, soit 97,50% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

2. La suspension de la cotation des actions de la société TIPIAK est maintenue dans l'attente de la mise en œuvre du retrait obligatoire.

---

<sup>1</sup> Cf § 2.3.1 de la note d'information et tableau de détention en page 9 de la note d'information.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 918 980 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.